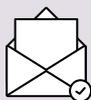


LA NEWSLETTER DU SAMOS LEGAL CENTRE



Bienvenue à la 6ème édition de la lettre d'information du Samos Legal Centre ! En mars, notre équipe s'est efforcée d'aider les nouveaux arrivants à préparer leurs entretiens et à soumettre des requêtes devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour les bénéficiaires qui ont vécu dans la "jungle" du camp de réfugiés de Samos pendant leur grossesse. Ce mois-ci, nous partageons avec vous des histoires de nos bénéficiaires et célébrons quelques succès !



REQUÊTES DEVANT LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

En 2020, alors que la population du camp de réfugiés de Vathy était 10 fois supérieure à sa capacité officielle, des demandes de mesures provisoires ont été soumises à la Cour Européenne des Droits de l'Homme au nom de 6 bénéficiaires d'ASF France enceintes. Chaque femme était à un stade avancé de sa grossesse mais vivait toujours dans des installations de tentes ou de cabanes extrêmement difficiles dans la zone informelle de la " jungle " du camp.



La Cour a accédé à ces demandes de mesures provisoires, exhortant l'Etat grec à prévenir le risque imminent de préjudice irréparable pour les requérantes en leur garantissant l'accès aux soins et au logement. L'équipe d'ASF France a suivi l'évolution de la situation sur le terrain, et a de nouveau saisi la CEDH quand la situation de certaines de ces femmes restait inchangée. La semaine dernière, des arguments détaillés ont été rédigés et envoyés à la Cour par une équipe de 10 volontaires d'ASF France (travaillant à Samos, en France et en Belgique) demandant que le préjudice subi par les femmes pendant leur grossesse à Samos soit reconnu comme une violation de leurs droits en 2020, et que des dommages et intérêts soient versés à titre de compensation.

HISTOIRE D'ASILE B* ET D*, SIERRA LEONE

B* et D* ont contacté le Legal Centre pour la première fois en décembre. Survivants de la torture et de la violence policière, ils étaient arrivés à Samos par bateau avec leur bébé d'un mois.



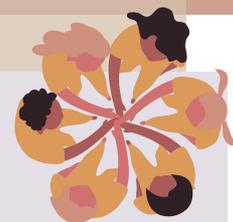
"Nous sommes partis parce que la famille de B voulait nous tuer. Ils avaient promis sa main à son oncle, le chef de notre village, qui était beaucoup plus âgé. Quand elle m'a épousé à sa place, son oncle était furieux. Elle était enceinte de 7 mois de notre enfant et il lui a ordonné d'avorter. Une nuit, sa famille est venue chez nous avec des machettes. Ils m'ont battu et le lendemain, la police est arrivée, m'a menotté et amené au poste de police. Il n'y a eu aucune accusation, aucune lecture de mes droits. Ils m'ont gardé dans une petite cellule avec beaucoup d'autres personnes. Plus tard, ils m'ont battu, m'accusant d'avoir volé la femme d'un autre homme. Ils ne m'ont laissé sortir que lorsque j'ai signé un document, jurant que nous allions divorcer. Nous avons alors compris à quel point son oncle était puissant, si même la police ne voulait pas nous protéger." - D**

"D était réticent à l'idée de partir, car nous ne connaissions que notre village et n'avions jamais voyagé dans un autre pays que la Sierra Leone. Mais je savais que si nous restions, ma famille me forcerait à avorter, et je n'y survivrais pas. Nous avons donc fui, d'abord en Turquie, puis ici, en Grèce. Bien sûr, c'était terrifiant. Mon bébé n'avait qu'un mois lorsque nous avons traversé, j'avais donc très peur.*

*Nous vous avons contacté pour nous aider à nous préparer à l'entretien. Grâce à vous, nous nous sommes sentis calmes et préparés face aux questions que le service d'asile nous a posées. Quand une histoire est aussi compliquée que la nôtre, il est difficile de savoir par où commencer, mais vous nous avez guidés pour que l'on vous raconte tous les détails." - B**

*"Comment nous sommes-nous sentis lorsque nous avons appris la décision positive ? Heureux. Oh, tellement, tellement heureux. Et soulagés, comme si nous pouvions nous détendre pour la première fois depuis de nombreux mois. Je ne sais pas ce que nous ferons ensuite, mais pour l'instant nous sommes juste heureux." - B**

B* et D* ont commencé le processus pour recevoir leurs cartes de résidents grecs. Ce mois-ci, trois bénéficiaires d'ASF France originaires de Sierra Leone ont reçu le statut de réfugiés à Samos.



R* et M* originaires de Sierra Leone
"Les questions que vous nous avez posées étaient extrêmement similaires aux vrais entretiens de demande d'asile, donc nous nous sommes sentis préparés."

→ [Découvrez l'interview complète ici](#)



M* originaire d'Afghanistan a reçu ses documents de voyage ce mois-ci, et va enfin pouvoir quitter Samos pour rejoindre sa fille.

→ [Découvrez l'interview complète ici](#)

20

Le chiffre du mois

En mars, le Samos Legal Centre a accueilli 26 nouveaux bénéficiaires, 18 hommes et 8 femmes. 15 étaient de nouveaux arrivants à Samos, principalement du Cameroun, qui ont demandé un soutien pour préparer leurs entretiens d'asile.

Au total, 20 préparations aux entretiens ont été réalisées, d'une durée d'environ 2 heures chacune, afin d'informer les demandeurs de leurs droits et de les préparer aux questions de l'entretien.

"La préparation m'a aidé à comprendre ce que signifie réellement l'asile, et l'importance de l'entretien. Je n'avais jamais pensé que j'aurais un entretien comme celui-là dans ma vie ! Vous m'avez rappelé l'importance des dates et d'être précis, et comme la préparation était très détaillée, je me suis senti parfaitement préparé le jour J." M- Cameroun.



Un aperçu des procédures en appel



Lorsqu'un demandeur d'asile reçoit un avis de rejet à sa demande, il a le droit de faire appel de cette décision. À Samos, le délai pour la plupart des demandeurs pour faire appel est de seulement 10 jours calendaires. Les avocats de l'État sont disponibles pour soutenir les recours à Samos, mais la pression sur la capacité de ces représentants signifie souvent que leur temps avec les demandeurs est court et que la communication est limitée.

Lorsqu'un bénéficiaire demande un soutien pour sa procédure d'appel, un avocat d'ASF France le rencontre pour lui expliquer les raisons du refus et préparer sa défense. Des recherches approfondies sur le pays d'origine du demandeur sont effectuées par les assistants sociaux avant que l'avocat puisse soumettre le recours devant le tribunal d'Athènes. Une demande visant à empêcher l'expulsion du demandeur est également envoyée. En mars, 6 rendez-vous ont été effectués pour préparer deux demandes d'appel pour des bénéficiaires d'ASF France.